

## COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

Réunion publique du 03 octobre 2014

Aix-en-Provence – Salle des Fêtes de Puyricard

**Ordre du jour :** Rapport *Transparence et Sécurité Nucléaire 2013* du CEA Cadarache

### PROCES-VERBAL

**M. Mailliat**, *Expert Sûreté nucléaire de la CLI, co-animateur de la réunion :*

Je vous remercie mesdames et messieurs d'être venus nous retrouver ici à cette réunion publique de la Commission Locale d'Information. Notre mission est d'apporter à la population autour du Centre du CEA Cadarache un suivi, une information et une concertation sur tout ce qui concerne la sûreté nucléaire, la radioprotection et l'impact possible des activités du Centre sur la région. La réunion d'aujourd'hui est destinée à faire un tour d'horizon du rapport *Transparence et Sûreté Nucléaire* que le Centre du CEA a l'obligation, de par la loi, de présenter chaque année au public. Vous pourrez poser les questions qui vous paraîtront utiles de poser. C'est Mme Noé et moi-même qui aurons la tâche d'animer cette réunion. Vous aurez la possibilité de dire si cette réunion a répondu à vos attentes à travers la fiche d'évaluation mise à votre disposition à l'entrée de cette salle. Cette introduction ayant été faite, je vais donner maintenant la parole à notre Président, M. Pizot, Maire de Saint-Paul-lez-Durance.

**M. Pizot**, *Président de la CLI, maire de Saint-Paul-lez-Durance :*

Bonjour à tous. Je remercie Mme Noé et M. Mailliat, membres bénévoles de la CLI, d'avoir accepté d'animer cette réunion. Je remercie la Ville d'Aix-en-Provence, représentée aujourd'hui par Mme Bernard, Adjointe au Maire, de nous accueillir à la salle des fêtes de Puyricard. Je remercie les personnalités présentes d'avoir répondu à notre invitation : M. Gouteyron, Sous-préfet d'Aix-en-Provence, M. Zingraff, Sous-préfet de Forcalquier, Mme Delhaye, Vice-Présidente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et membre de la CLI qui devrait nous rejoindre, M. Gérard, Vice-Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône et membre de la CLI, M. Guinde, Vice-Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône et membre de la CLI, M. Susini, Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence délégué notamment aux Risques Majeurs, à l'Environnement, au Développement Durable et à l'Energie, M. Deproit, Chef de la Division de Marseille de l'Autorité de sûreté nucléaire, M. Girard, représentant de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense, et M. Bonnet, Directeur du CEA Cadarache. Je remercie également les élus présents, les représentants des associations et des syndicats, les journalistes et toutes les autres personnes présentes.

En organisant cette réunion publique, la CLI de Cadarache a la volonté de favoriser la transparence et la libre parole concernant Cadarache. Je souhaite que cette réunion soit fructueuse et je demande aux animateurs que tous ceux qui le souhaitent puissent s'exprimer, dans le respect mutuel et la courtoisie.

**Mme Noé**, *Adjointe au Maire de Vinon-sur-Verdon, membre du Bureau de la CLI, co-animatrice de la réunion :*

Merci M. Pizot, je donne la parole à Mme Bernard, Adjointe à Mme le Maire d'Aix-en-Provence.

**Mme Bernard**, *Adjointe au Maire d'Aix-en-Provence :*

Merci beaucoup, je représente ce soir Mme Joissains-Masini qui ne pouvait pas venir et qui s'en excuse. Je suis accompagnée par mon collègue Jules Susini, Adjoint à l'environnement. Je suis le Maire de Célony et je m'occupe des espaces verts et jardins de la ville d'Aix-en-Provence. Je vous souhaite la bienvenue à Puyricard dont je suis l'ancien maire. Je suis très fière d'accueillir au nom de Jean-Pierre Bouvet, Maire de Puyricard, qui ne peut pas être là, une réunion de cette qualité puisque le thème est très intéressant et qui va permettre, aux citoyens que vous êtes, de s'informer sur un sujet souvent brûlant parce qu'on ne le connaît pas assez bien. Cette démarche d'aller vers le citoyen pour lui expliquer, essayer de casser les fausses idées et les peurs que peuvent engendrer certaines activités ou certaines organisations me paraît très intéressante. Dans les mairies, on trouve le journal de la CLI qui donne une information régulière et peut également permettre de s'impliquer. Je remercie tous les organisateurs de nous avoir invités et on est très fier à Aix d'accueillir cette réunion.

**M. Mailliat:**

Mme Bernard, je vous remercie d'une part pour la salle de réunion qui est mise à notre disposition, mais également pour avoir fait la promotion de notre journal qui est riche d'informations concernant le Centre de Cadarache.

Je vais maintenant me permettre de demander à M. Guinde, Vice-président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de venir nous rejoindre au pupitre pour nous dire quelques mots.

**M. Guinde**, *Vice-président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône :*

Messieurs les Préfets, mesdames, messieurs les élus, M. le Directeur, M. le Président, bonjour. Je devrais parler avec mon collègue Jacky Gérard puisque nous sommes tous les deux à siéger à la CLI de Cadarache et lui est beaucoup plus présent que moi. Mais moi j'ai la chance par rapport à lui, d'être logé dans les mêmes locaux que la CLI à Aix-en-Provence. Ce qui me donne l'occasion en poussant la porte de voir le Directeur et de me tenir informé de l'avancée des travaux. Il y a maintenant 20 ans, le Conseil général a porté sur les fonts baptismaux cette CLI qui permet de faire de l'information dans la transparence. Car dès qu'on touche au nucléaire, les gens sont soucieux de savoir, c'est un peu mystérieux, on ne sait pas très bien ce qui s'y passe. Vous êtes justement là pour informer les populations et c'est très bien ainsi. Suivant l'orientation d'une ouverture sur les localités voisines de Cadarache, vous avez pris la décision d'élargir largement le cercle de vos interventions. Cela est bien, parce que c'est l'ensemble de nos concitoyens qui doit pouvoir se passionner sur ces problèmes et venir se renseigner. Je rends hommage ici aux bénévoles qui, à longueur d'années, à travers le milieu associatif, sont présents dans toutes ces CLI. Dieu sait, M. le Président et Maire, combien vous programmez de réunions dans l'année. Je comprends qu'il y a beaucoup de travail et vous l'assumez avec beaucoup de bonne volonté. On vous apporte le salut amical du Président Jean-Noël Guérini qui s'excuse, occupé par d'autres obligations. Nous restons à votre disposition, mon collègue Jacky Gérard et moi-même, pour essayer de vous apporter ce qu'on peut vous apporter dans le cadre de vos préoccupations. M. le Président, vous pouvez compter sur notre fidélité.

**M. Mailliat :**

On va remercier M. Guinde et tous les conseillers généraux dont il nous a transmis les salutations et leurs vœux de succès pour cette réunion. Je vais maintenant demander à M. Gouteyron, Sous-préfet d'Aix-en-Provence, de rejoindre le pupitre pour nous dire comment ces réunions de la CLI sont perçues par les représentants de l'Etat.

**M. Gouteyron, Sous-préfet d'Aix-en-Provence :**

Merci M. Mailliat. Mesdames et messieurs les élus, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, tout d'abord je tiens à vous saluer. J'arrive depuis peu sur mon poste, très exactement le 4 août dernier, et dès le 4 août ou le lendemain, mes collaborateurs me parlaient déjà du Président, M. Pizot, et de son énergie, de son charisme et de son autorité comme également de son besoin, qu'il avait rapidement fait savoir aux membres de la direction du CEA de Cadarache d'ouvrir cette Commission Locale d'Information, de la réorganiser, notamment en regroupant la Commission Locale d'Information de Cadarache avec la Commission d'Information auprès de l'Installation Nucléaire de Base Secrète de Cadarache, et également de faire en sorte que le public soit invité à ces présentations parce que c'est une nécessité. En évoquant cette nécessité, je renvoie la réflexion à ce qui a également été dit par Mme le Maire Adjoint d'Aix-en-Provence qui évoquait le mystère, l'inconnu qui était lié à l'activité nucléaire. C'est justement grâce à ces réunions que nous lèverons ces inconnus, que nous démystifierons le nucléaire au sens large, partant du principe que c'est une chance. Le nucléaire est une chance pour la France et c'est une chance pour l'arrondissement d'Aix-en-Provence. Beaucoup vous envieraient d'avoir le CEA de Cadarache. Alors cela renvoie à De Gaulle, cela renvoie à la politique, à la stratégie de la France. Mais cela renvoie concrètement aujourd'hui à la nécessité, et l'Etat a ce souci, de ce qui a été évoqué comme devant être « la transparence ». On ne peut vraiment adhérer à un projet, on ne peut adhérer à une stratégie, on ne peut adhérer à une ambition qu'à une seule condition, c'est d'être transparent et de dire ce qu'est le nucléaire, ce que sont les activités du Centre de Cadarache, sans tomber dans la dérive qui consiste à dévoiler des secrets militaires. Nous ne sommes quand même pas fous à ce point dans un monde ouvert, risqué, dangereux. Mais faire en sorte que les habitants, que les administrés et que le Sous-préfet, représentant de l'Etat, avec son collègue ici présent, soient également rassurés. Nous devons être rassurés et seules les informations précises qui nous sont données et nous seront données à l'avenir seront de nature justement et doivent être de nature à nous donner la satisfaction d'avoir à la fois un Centre de renommée mondiale ici sur le territoire d'Aix-en-Provence, mais aussi de donner l'intime conviction que tout est fait, notamment avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire, pour assurer la sécurité, pour assurer le bien-être des habitants et des concitoyens. Voilà ce que je voulais vous dire et c'est la parole de l'Etat à vos côtés, qui est là pour écouter ce qui va nous être présenté avec l'intérêt de surcroît du novice que je suis. Je suis là pour vous dire aussi que vous devez remercier les bénévoles qui animent ces Commissions Locales d'Information et de Surveillance. Ils méritent d'être salués, d'être remerciés par vos applaudissements, assurément.

**Mme Noé :**

Je vous remercie, M. Gouteyron, notamment pour ce que vous avez dit au sujet de la transparence qui est pour nous, à la CLI, quelque chose de très important. Car c'est grâce à cette transparence que la CLI peut travailler et informer le public.

Comme chaque année le CEA publie son rapport sur la Transparence et Sûreté Nucléaire que la CLI a étudié dans le cadre de sa Commission Environnement. C'est pour cela que nous organisons cette réunion de ce soir.

M. Bonnet, Directeur du Centre de Cadarache, va donc nous présenter le rapport. Puis, Mme Dailcroix, membre actif de la CLI, va nous présenter les observations qui ont été faites par la CLI de Cadarache.

Ensuite, M. Guieu, secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du CEA Cadarache va, lui aussi, nous donner son avis sur le rapport. Après, interviendront M. Deproit, Chef de la division ASN de Marseille et M. Girard, représentant de l'Autorité de Sûreté Nucléaire Défense (ASND). Ils vont aussi nous exposer ce qu'ils pensent de ce rapport, puisque ces autorités ont des prérogatives et des exigences. Ils demandent que tous les centres nucléaires aillent dans leur sens de façon à ce que la transparence soit assurée au niveau national pour permettre à tous les habitants, à la société civile que vous représentez ici, de pouvoir avoir les informations voulues au bon moment et surtout d'avoir des réponses à ses questions.

C'est pour cela que nous demanderons aux intervenants de respecter le temps de parole qui leur sera donné, pour que le public ait le temps de poser ses questions et avoir des réponses. J'espère également que les débats se dérouleront sans réflexion désobligeante. Vous êtes ici pour avoir des réponses à vos questions, à vos interrogations et pas pour autre chose.

Pour commencer, nous allons voir un court film de présentation de la CLI, dont le rôle principal est de vous informer. Si à l'issue de la réunion, vous n'avez pas eu de réponses à vos questions, vous pouvez nous contacter par notre site Internet ou par téléphone et nous tâcherons de vous les donner, merci.

*[Projection du film]*

**M. Mailliat :**

Voilà, je crois que les gens qui ont réalisé ce film sont dans la salle et nous les remercions. Ce film n'a pas d'autre ambition que de vous donner l'idée de nos activités, pour les situer dans un contexte plus large que celui de cette réunion. Comme vous l'a dit ma collègue, rien ne s'arrête ce soir, vous avez le site internet, vous pouvez le consulter, vous pouvez poser vos questions et nous y répondrons. C'est notre mission, au-delà même de cette simple réunion.

On va la poursuivre et je vais demander à M. Bonnet, Directeur du Centre du CEA Cadarache, de bien vouloir nous présenter le rapport Transparence Sûreté Nucléaire de 2013 de son établissement, tout en lui précisant qu'il a 20 minutes. M. Bonnet, on vous laisse la parole.

**M. Bonnet, Directeur du Centre du CEA Cadarache :**

*[Diapositives de la présentation de M. Bonnet en annexe 1]*

Mesdames et messieurs les élus, messieurs les représentants de l'Etat, mesdames et messieurs. Je ne vais pas vous faire un exposé exhaustif sur des rapports qui ont été diffusés et sur lesquels, j'espère, vous avez éventuellement des remarques de lecture auxquelles on pourra répondre. Donc, je vais essayer, en un temps réduit, de vous faire une synthèse.

Il y a deux tomes qui concernent donc les installations nucléaires qui sont contrôlées par l'ASN, ce qu'on appelle les INB. Je vous avais dit l'année dernière que mon objectif était d'aboutir à un tome unique. Mais, on est là encore sur des considérations historiques qui sont liées à la présence d'AREVA-NC, qui est un établissement sur le site de Cadarache qui gère la fin de l'assainissement-démantèlement des deux INB, ATPu et LPC. Les deux premiers tomes concernent l'ensemble des INB du Centre et sont donc demandés par la loi TSN.

On fait un rapport dans les mêmes formes pour l'Installation Nucléaire de Base Secrète INBS Propulsion Nucléaire, bien qu'il n'y ait pas la même obligation réglementaire, et qui relève de la commission d'information de Cadarache.

Ces rapports suivent un plan imposé. Je sais qu'il peut y avoir certaines remarques par rapport à la présentation de certains résultats qui ne sont peut-être pas toujours lisibles. Si vous avez des interrogations, on essaiera d'y répondre. On traite concrètement dans ces rapports un ensemble de

dispositions qui sont décrites sur ce transparent. On a également un objectif calendaire qui est de publier ces documents avant le 30 juin, donc deux années qui suivent l'année de référence de ces documents. Ces documents font également, en interne dans nos établissements, l'objet d'une analyse et d'un débat avec en particulier le CHSCT. Vous pouvez les trouver sur les sites internet du CEA.

✓ Les installations du CEA Cadarache :

Je ne vais pas m'appesantir trop longtemps sur la présentation générale du Centre.

On a 16 Installations Nucléaires de Base dont le CEA est opérateur, deux Installations Nucléaires de Base qui sont opérées techniquement par AREVA-NC et une Installation Nucléaire de Base Secrète qui est dédiée à la propulsion navale nucléaire dont l'exploitant technique opérationnel est AREVA-TA, anciennement Technicatome. Puis, on a aussi tout un ensemble d'installations dites Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) dont certaines ont des activités nucléaires. Vous avez sur cette carte du centre la localisation de ces principales INB.

Aujourd'hui, on a sur le site de Cadarache :

- Des réacteurs nucléaires :

Certains sont en exploitation ou en rénovation : CABRI, MASURCA, EOLE et MINERVE. MASURCA, EOLE et MINERVE sont des maquettes critiques, c'est-à-dire des réacteurs à puissance zéro qui servent à faire des mesures nucléaires.

Deux importantes installations sont en construction : le réacteur Jules Horowitz (RJH) qui sera un réacteur d'irradiation technologique pour des études sur les matériaux et les combustibles dédiés aux réacteurs nucléaires du type de ceux du parc EDF, et le Réacteur d'Essai au Sol (RES) qui est spécifique de l'activité propulsion nucléaire et est dans sa phase finale de construction avant démarrage, à l'intérieur de l'INBS.

Des réacteurs anciens qui ont été arrêtés : RAPSODIE, premier prototype de réacteur à neutrons rapides, et PHEBUS, réacteur d'étude de séquence accidentelle, arrêté plus récemment.

- Des installations de recherche sur le combustible et les déchets :

Des laboratoires en exploitation sur le combustible : le laboratoire LEFCA où on fabrique des combustibles de type MOX et LECA-STAR qui est un laboratoire où on réalise les examens après irradiation.

Des installations en assainissement démantèlement : ATPu, LPC et ATUE.

Une installation en service sur la caractérisation des déchets : CHICADE.

- Des installations de service nucléaire :

Elles nous servent à entreposer, par exemple, les matières nucléaires pour faire fonctionner toutes ces installations. Il y a des installations comme MCMF ou MAGENTA où on entrepose des matières nucléaires vierges et des installations comme PEGASE ou CASCADE où on entrepose les combustibles irradiés.

- Des installations de traitement et d'entreposage des déchets :

Pour faire vivre le Centre, il faut aussi traiter les déchets qui y sont produits, en particulier les déchets solides et les effluents liquides.

Pour entreposer les déchets solides, on a l'INB 37 et CEDRA et pour les déchets liquides, la partie qui s'occupait de cette fonctionnalité dans l'INB 37 a été arrêtée et on vient de démarrer cette année une installation de remplacement : AGATE.

Et puis il y a une installation ancienne, l'INB 56, sur laquelle je reviendrai puisque c'est une installation qui n'est plus du tout aux normes d'aujourd'hui et sur laquelle on a à réaliser d'importantes opérations de reconditionnement de déchets anciens.

✓ Faits marquants 2013 :

Je voudrais vous rappeler quelques faits marquants à caractère plus « projet » ou « scientifique », sachant que la finalité du Centre, indépendamment de la sûreté nucléaire, est de produire des résultats de recherche et de faire des développements par rapport à des objets du type combustible ou réacteur.

Vous savez sans doute qu'on travaille sur un projet de réacteur de quatrième génération dans le cadre du plan d'investissement d'avenir qui s'appelle ASTRID. Actuellement, on est sur des phases d'étude d'avant-projet sommaire, et, comme tout projet, il donne lieu à des études de sûreté préliminaires. Ce qui est original, c'est qu'on a eu en 2013 une réunion du groupe permanent d'experts de sûreté sur la sûreté des filières de réacteur de quatrième génération, c'est-à-dire très en amont par rapport à la conception du réacteur, ce qui permet de consolider un certain nombre d'options de sûreté. Associé au développement d'ASTRID, nous avons également mis en service un certain nombre d'installations de qualification de composants avec lesquelles on manipulera le sodium ou des échangeurs de chaleur en particulier. C'est le cas de l'installation DIADEMO.

Le réacteur Jules Horowitz est vraiment un des grands projets pour le CEA et même pour l'Europe de demain puisque l'essentiel des réacteurs d'irradiation technologique actuellement en service ont entre 40 et 50 ans et quand le RJH entrera en service, il sera assez rapidement le seul réacteur qui restera opérationnel en Europe. On a eu un jalon important en décembre 2013 avec la pose de la coupole du bâtiment réacteur.

Nous avons eu également des avancées importantes dans le domaine des études d'accident grave. Vous savez qu'on s'est posé beaucoup de questions après les accidents de Fukushima où on a vu des explosions très spectaculaires. Aujourd'hui, en France et dans le monde, on travaille sur des concepts de sûreté où même dans le cas de l'accident le plus grave possible qui est la fusion du cœur d'un réacteur, on n'ait pas besoin d'évacuer les populations autour de l'installation, c'est-à-dire qu'on soit capable de confiner la radioactivité à l'intérieur du réacteur. Pour faire ces développements de réacteur sûr, on a besoin d'un certain nombre d'expérimentations dans lesquelles on va mesurer, par exemple, les cinétiques de relâchement des produits de fission dans le cas d'un essai de fusion de combustible. On travaille également en relation avec l'Université d'Aix-Marseille sur les développements dans le domaine de l'instrumentation nucléaire.

Pour être plus précis sur des événements importants concernant la sûreté, on a continué à travailler sur ce qu'on appelle les évaluations complémentaires de sûreté post-Fukushima. Vous savez qu'aussitôt après l'accident, le gouvernement a lancé toute une réflexion pour voir comment les installations nucléaires françaises pouvaient être robustes vis-à-vis d'agressions combinées, puisque ce qu'il y a eu à Fukushima, c'était un séisme suivi d'un tsunami, ce qui a donc provoqué des dommages beaucoup plus importants que ceux qui étaient prévus dans les études de dimensionnement. On a donc passé quasiment toutes nos installations aux cribles de ces analyses de sûreté complémentaires, et, dans certains cas, on a décidé de lancer des investissements importants sur lesquels je reviendrai dans les années futures. En particulier un projet très important pour Cadarache qui vise à construire un nouveau centre d'intervention et de secours qui résiste au séisme, où on aura donc tous les moyens d'intervention, que ce soit secouristes, pompiers, médecins, radioprotectionnistes, rassemblés avec leurs matériels, et également toute notre capacité de gestion de crise avec le PC (Poste de Commandement) associé.

On avait également des objectifs importants de sûreté dans le domaine du désentreposage, en particulier de PEGASE. On a terminé à la fin de l'année 2013 l'évacuation des fûts qui contenaient du plutonium à l'intérieur de cette installation. Les fûts ont été reconditionnés et entreposés en conditions sûres dans l'installation CEDRA. Un certain nombre de désentreposages se sont poursuivis, en particulier sur MASURCA qui va faire l'objet de travaux importants dans le futur, et sur MCMF qui est un magasin de matières qui doit être désentreposé en 2017, en transférant la matière qu'il contient dans une nouvelle installation récemment construite : MAGENTA.

Concernant l'INB 56, je vous disais que c'est une installation qui ne répond plus du tout aux normes d'aujourd'hui. A l'époque, on imaginait de stocker *ad vitam æternam* les déchets nucléaires sur le site dans des conditions qui ne sont plus du tout acceptées maintenant. Par exemple, on a entreposé des déchets dans des tranchées qui ont été construites à même le sol. L'année dernière, on avait parlé de problèmes de pollution, plutôt de marquage, par des éléments radioactifs de la nappe phréatique. Tout un ensemble d'études ont été faites et présentées à la CLI d'ailleurs, et on a pu déterminer quel était réellement le périmètre de marquage. On a donc aujourd'hui une cartographie claire de la zone impactée qui est complètement circonscrite à l'intérieur du Centre. Tout ceci a été présenté à la CLI et on a devant nous un programme important de reconditionnement et d'évacuation des déchets présents dans cette INB.

Concernant l'ATPu LPC, on avait signalé l'an dernier qu'il y avait une mise en demeure de l'Autorité de Sûreté concernant la clarification des rôles entre le CEA et AREVA et la nécessité de reprendre la responsabilité de l'exploitation à terme par le CEA. Il y a donc eu tout un travail important de transfert de compétences qui se poursuit. Les dossiers remis et les dispositions prises ont permis à l'ASN de lever la mise en demeure.

Concernant les ATUE, installation en cours d'assainissement-démantèlement, on a eu également une mise en demeure de l'ASN qui nous a amenés à reprendre de fond en comble le dossier de démantèlement de cette installation. Un nouveau dossier a été transmis en début d'année 2014 et a été jugé recevable par l'ASN qui a donc suspendu la mise en demeure.

Pour être complet et donner un élément important concernant l'INBS Propulsion Nucléaire, je signale qu'il y a eu des travaux très importants de réalisation d'un bâtiment neuf, le bloc N, destiné à entreposer soit les matières, soit les combustibles fabriqués dans l'atelier de fabrication de combustible. Un investissement important qui a été mis en service en 2013.

✓ Dispositions prises en matière de sécurité :

Je vais passer assez rapidement sur la sûreté, puisqu'il s'agit d'éléments que vous pouvez retrouver de façon assez détaillée dans les rapports. Je signalerai quand même, puisqu'on a souvent des problèmes d'accident de travail et de sécurité sur lesquels il faut être très vigilant, qu'il y a un travail continu qui est fait dans le domaine de la sécurité. Je peux vous dire qu'en 2013, on a eu une amélioration sensible de nos indicateurs de sécurité sur les entreprises extérieures, ce qui est plutôt satisfaisant, mais, par contre, une légère dégradation de nos indicateurs concernant les salariés CEA avec malheureusement beaucoup d'accidents, dont quasiment un tiers sont des accidents du type « accident de la vie courante » : des glissades, des gens qui butent dans les escaliers et qui tombent etc. Cela est un peu délicat à gérer. Toujours dans le domaine de la sécurité, une action importante a été conduite sur le chantier du réacteur Jules Horowitz, et je pense que ce doit être l'un des chantiers de bâtiment génie civil les moins « accidentogènes » de France. L'Autorité de Sûreté Nucléaire fait pas mal d'inspections sur cette installation et globalement on n'a pas de constat et les inspections se passent plutôt bien.

J'en viens aux inspections. On a tout un ensemble de dispositions de contrôles, soit par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, soit par nous, exploitant, à différents niveaux. Au niveau de la direction, on fait ce qu'on appelle des contrôles de deuxième niveau, et au niveau du CEA, des contrôles par l'inspection générale nucléaire. Cela représente un nombre assez important : 72 inspections.

Pour maintenir la réactivité des équipes, on fait également un certain nombre d'exercices. Dans le film de la CLI, vous avez vu un exercice sur le séisme. En 2013, on a fait un exercice à thématique « malveillance ».

✓ Dispositions prises en matière de radioprotection :

En ce qui concerne la radioprotection, là aussi, vous verrez les chiffres détaillés dans les rapports.

Les limites réglementaires d'exposition sont de 1 millisievert pour le public et de 20 millisieverts pour les travailleurs du nucléaire.

Les doses maximales constatées sur le site sont de 6,5 millisieverts, essentiellement sur des chantiers d'assainissement-démantèlement où des opérateurs sont amenés à aller au contact de la matière. On a donc une dosimétrie qui est globalement très acceptable, avec des calculs d'optimisation préalable de prévisionnels de doses qui nous permettent d'optimiser nos conditions d'intervention.

✓ Evènements significatifs en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection :

J'en viens aux incidents : 24 évènements en 2013, dont 23 de niveau 0 et 1 de niveau 1. Ce sont les chiffres tout confondu, INB et INBS.

En 2012, c'était plus, mais n'en déduisez pas que je suis content parce qu'on a diminué le nombre. Pour nous, le nombre d'incident n'est pas un indicateur d'efficacité. Pour nous, ce qui est important c'est de détecter et de déclarer les incidents. Je rejoins les propos de M. le Sous-préfet sur la notion de transparence. Au niveau des équipes, cette notion de transparence doit également s'accompagner à la fois de vigilance et puis d'honnêteté de déclaration. Il n'y aurait rien de pire que de cacher des incidents, sachant qu'à partir des incidents déclarés on a toute une démarche. Un peu comme dans l'aéronautique ou quand vous avez un avion qui s'écrase, on fait toute une enquête pour faire en sorte que ça ne se reproduise pas. On fait donc une analyse de nos incidents pour voir quelles sont les dispositions à prendre pour éviter qu'ils ne se reproduisent, et, également, pour voir s'il n'y a pas de caractère générique dont on pourrait tirer bénéfice pour d'autres exploitants nucléaires. Par exemple, une panne d'un capteur sismique sur des dispositifs de surveillance et d'alerte du Centre, détectée lors d'un contrôle et essai périodique. A partir de là, on est capable de voir s'il n'y a pas d'autres capteurs sismiques du même type dans d'autres installations du CEA ou de France qui pourraient présenter des défauts analogues.

On a quelques incidents avec des blessures contaminées, qui sont traités avec beaucoup de soins par les équipes d'intervention, éventuellement avec des transferts sur l'hôpital Sainte-Anne à Toulon. Les deux cas qui sont signalés ici n'ont pas donné lieu à des dépassements du quart de limite de dose annuelle. Au niveau de l'INBS, également un retour d'expérience important sur un fusible thermique de clapet coupe-feu, qui était en fait un défaut générique sur la marque de fusible incriminée. Ce qui a permis de trouver d'autres installations équipées des mêmes types de matériels en France sur lesquelles on a donc pu faire des interventions en retour d'expérience.

Quelques mots sur le seul incident de niveau 1 : l'Installation Nucléaire de Base Secrète fabrique des assemblages combustibles destinés à être livrés aux sous-marins ou aux porte-avions. À l'issue de leur fabrication, ces objets sont contrôlés sur deux paramètres essentiellement : la réactivité nucléaire – on appelle cela une pesée neutronique – et la perte de charge au niveau de la traversée de l'assemblage par le flux d'eau de refroidissement. Ces opérations sont faites en général en ligne. D'abord, la pesée neutronique, dans une piscine de réacteur qui s'appelle AZUR, où on va mesurer avec des détecteurs la



réactivité de l'assemblage dans un environnement où il est plongé dans de l'eau borée – le bore étant un élément qui permet de modérer la réactivité nucléaire –. Une fois qu'on a retiré ces assemblages, on va faire le test de perte de charge, dans une installation où on fait circuler de l'eau en boucle sous pression. On mesure la pression en amont et en aval et on en déduit ce qu'on appelle la perte de charge. Et comme cette installation est alimentée en eau, cela va rincer l'assemblage combustible qui pouvait contenir des traces de bore après l'opération précédente. On fait cela depuis des années, et il s'est trouvé qu'en juin 2013, pour des questions de disponibilité, on a fait d'abord la mesure de perte de charge, donc dans la boucle en eau, et ensuite la pesée neutronique. Après la pesée neutronique, l'opérateur s'est retrouvé devant un assemblage qui n'était pas rincé. Comme il disposait d'une piscine, il a vidé l'eau borée et a commencé à la remplir avec de l'eau claire. Et, à ce moment-là, il a vu les détecteurs de neutronique qui ont réagi d'une façon qui n'était pas prévue. En fait, il a réalisé une opération qui n'était pas prévue dans les référentiels de l'installation. Il n'y a pas eu de conséquence puisqu'on avait tous les moyens de détection et de mitigation. Mais cela vous montre bien que changer simplement l'ordre des phases dans les opérations, cela peut conduire à un incident qui pourrait être préjudiciable, même si ce n'était pas le cas ici. Cela pour vous dire que c'est important de respecter les choses telles qu'elles sont décrites dans les référentiels et d'être ensuite avec toujours un esprit interrogatif.

✓ Résultats des mesures de rejets et d'impact sur l'environnement :

Pour les rejets, vous trouverez les chiffres dans les rapports. Retenez qu'on est toujours inférieur aux limites de rejets, sauf sur deux points au niveau des rejets chimiques, sur des mesures à caractère plutôt biologique sur des effluents conventionnels, des aspects liés à la mesure de matière en suspension. On a, en effet sur le site de Cadarache, une station de traitement des effluents d'eaux usées conventionnelles qui a l'âge du site, c'est-à-dire 55 ans, et sur laquelle un programme d'investissement s'engage pour faire en sorte qu'on n'ait plus de problème dans les années à venir.

L'impact global est un chiffre intéressant puisqu'on cumule les INB contrôlées par l'ASN, l'INBS contrôlée par l'ASND et les ICPE nucléaires. On arrive à un impact global qui est de 0,05 millisievert en 2013. Je vous rappelle que la limite annuelle légale pour le public est de 1 millisievert.

✓ Déchets entreposés sur le site par catégorie :

On a des quantités de déchets importantes sur le site. Certaines sont destinées à rester tant qu'on n'aura pas d'exutoires, comme par exemple le stockage profond CIGÉO. Par contre, on essaie d'éliminer en ligne le plus rapidement possible tous les déchets de faible activité et de très faible activité qui vont dans les centres de l'ANDRA. Globalement, cela a conduit à une diminution de ces déchets en 2013. Il y a un point particulier sur l'INB 56 que je ne vais pas vous détailler. Il faut savoir qu'une décision de l'ASN nous impose de faire un point tous les ans au niveau de la CLI. Ce point a été fait par une note technique qui a été présentée à l'ASN et on reviendra faire la même chose l'année prochaine.

En conclusion : les Evaluations Complémentaires de Sûreté qui avaient demandé un travail important, génèreraient des améliorations avec des investissements sur nos installations. Le transfert des installations ATPu et LPC doit se finaliser en 2015. Les événements, la dosimétrie, l'impact sur l'environnement et le volume des déchets sont en baisse.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Mailliat :**

Grand merci M. Bonnet. Je crois que maintenant l'objectif de la réunion est arrivé. Il s'agit pour nous de vous donner la parole. Tout ce qui va être dit à cette réunion sera enregistré pour l'établissement d'un procès-verbal disponible pour tous. Vous pouvez donner votre nom, mais il n'y a pas d'obligation et vous

pouvez aussi rester anonyme. On a prévu 30 minutes pour débattre et pour poser des questions à M. Bonnet. Dans la mesure du possible, ne posez qu'une question, on vous donne une réponse et puis le micro passera à un autre et il reviendra si vous avez une deuxième question, soyez-en assurés. Maïté Noé vous passera le micro, merci à vous tous.

**M. Pardigon :**

J'aimerais savoir quel est l'avenir du nucléaire en France ? Merci.

**M. Bonnet :**

C'est une question d'actualité, vous avez peut-être suivi les débats sur la loi de la transition énergétique. C'est donc une question assez politique et la réponse dépend fortement d'orientations qui sont données par le gouvernement. Je pense que la loi de transition énergétique décrit bien le chemin sur lequel on veut s'engager, à savoir qu'aujourd'hui on a une dépendance jugée peut-être trop importante, de l'énergie nucléaire dans le bouquet énergétique national. On a la volonté de développer de nouvelles énergies dites plus renouvelables. Et puis, on a aussi la volonté de ne pas casser un outil industriel important, lié au développement du nucléaire, y compris à l'export. Tout cela mérite d'être mis en œuvre avec un certain nombre d'incitations qui sont prévues par le gouvernement en particulier au niveau du développement des énergies renouvelables. Ma conviction personnelle, c'est qu'il y a beaucoup d'objectifs liés à la diminution d'énergie qui sont peut-être réalisables dans des pays avancés comme ceux de l'Europe occidentale, mais qui, si on se place à l'échelle mondiale, seront difficiles à tenir dans des pays en voie de développement. C'est-à-dire qu'on est globalement devant une problématique de croissance de la demande énergétique et qu'on vise, par ailleurs, à diminuer notablement à terme la part des énergies fossiles. Par rapport à cette diminution, on va essayer de monter en puissance les énergies renouvelables. Le nucléaire est une énergie d'appoint qui a au moins deux avantages : elle s'appuie sur des ressources qui ont une durée de vie importante, en particulier si on sait bien gérer la façon de convertir l'énergie de l'uranium en chaleur, et elle est également vertueuse par rapport aux problématiques de gaz à effet de serre. On peut donc essayer d'utiliser cette énergie dans le bouquet énergétique final.

En France, on a limité globalement, par la loi Royal, la puissance nucléaire installée. Cela veut dire que s'il y a une croissance de la consommation dans le futur, elle se fera sur d'autres types d'énergies que l'énergie nucléaire. Il y a aussi beaucoup de problématiques qui sont liées à des capacités d'investissement. Par exemple, quand on nous dit qu'il faut rénover l'habitat et que la meilleure énergie c'est celle qu'on ne consomme pas, on est tous d'accord. Mais, pour rénover les habitations, il faut des capacités d'investissement. On a la chance ici dans la région d'avoir un bouquet énergétique assez diversifié, en particulier avec des plateformes solaires et l'hydraulique avec tous les ouvrages de la vallée de la Durance. Il y a des essais intéressants qui méritent d'être menés pour voir comment gérer l'intermittence. Car il faut savoir qu'avec des capteurs photovoltaïques, quand vous avez un nuage qui passe devant le soleil, même si c'est à midi, la puissance tombe à 0. Et, si vous avez une opération en cours dans un bloc opératoire, il faut un système énergétique qui permette d'assurer la continuité du service. Il y a donc des enjeux importants en termes de recherche et d'innovation, en particulier en matière de capacité de stockage et de restitution rapide, et de gestion des réseaux avec des maillages intelligents sur la gestion des réseaux électriques. Après, on pourrait en discuter toute la soirée.

**M. Pardigon :**

Je n'ai pas osé vous poser une autre question, mais je vais le faire : est-ce que vous développez avec autant d'énergie la puissance du nucléaire pour nous éclairer, nous chauffer, que pour la défense ?

**M. Bonnet :**

Disons qu'historiquement, les développements étaient simultanés. Aujourd'hui, je pense qu'on met plus d'investissement dans le développement de l'énergie nucléaire civile que dans le nucléaire de défense où on est plutôt sur une consolidation des acquis, en particulier pour la partie système d'armes. Pour ce qui concerne la propulsion nucléaire, il y a quand même des innovations importantes avec, par exemple, les sous-marins du type Barracuda qui font l'objet d'innovations intéressantes.

**M. X :**

Où en est-on au niveau des problèmes de stockage de déchets en France ? Je crois que le grand site qui était prévu pour une ouverture rapide dans le nord-est de la France serait remis en cause. On remet même en cause les caractéristiques de structure du sol qui paraissaient formidables mais qui ne s'avèrent pas extraordinaires. Où en est-on exactement ?

**M. Bonnet :**

Effectivement dans la loi déchets 2006, un certain nombre d'étapes étaient balisées, avec en particulier le centre de stockage profond pour les déchets de haute activité à vie longue, CIGÉO, qui a fait l'objet d'un débat public l'année dernière. Ceci a montré d'ailleurs la difficulté, dans une démocratie comme la France, d'être capable d'organiser ce type de débat puisque les premières réunions se sont transformées en pugilat avec des opposants qui tapaient du tambour, donc il n'a pas pu y avoir de réunion. La Commission Nationale du Débat Public a quand même pu conduire le débat via des sites Internet où les gens posaient leurs questions devant des caméras. Les conclusions n'ont pas été aussi claires et nettes que l'on aurait pu attendre. Aujourd'hui, on a l'impression que les décisions inscrites dans la loi, vont repousser la mise en actif prévisionnel du futur stockage géologique au-delà de 2025, date prévue dans la loi. Les difficultés rencontrées, outre les aspects de consultation du public, sont liées également au coût du stockage qu'on a des difficultés à identifier, sans doute plusieurs dizaines de milliards d'euros. Cela est assez préjudiciable pour les exploitants nucléaires qui ont des déchets pour lesquels on attend un exutoire futur. En attendant la disponibilité de cet exutoire, on a des installations d'entreposage sur site, et, pour nous, l'idéal c'est d'avoir la définition du conteneur final pour le stockage géologique de façon à ne pas avoir à reconditionner avant les envois futurs. Et aujourd'hui, on a du mal à avoir de la part de l'ANDRA des spécifications de conditionnement, en particulier parce qu'on a introduit à la suite du débat public un concept de réversibilité. C'est-à-dire qu'il faudrait être capable de mettre les objets au fond d'une mine souterraine profonde et de pouvoir éventuellement les retirer 50 ans après. Et vous comprenez que cela pose un certain nombre de problèmes techniques qui ne sont pas forcément faciles à résoudre. Aujourd'hui, on est un peu dans le bleu quant aux décisions à venir sur l'autorisation de construire ce stockage qui normalement aurait dû être donnée en 2015 et dont la mise en actif ne sera, à mon avis, pas avant 2025. Si on construit effectivement pour 2025, il y aura une période probatoire où il faudra utiliser le futur stockage géologique avec des objets de type maquette avant de rentrer de vrais conteneurs de déchets. Tant que le problème n'est pas résolu, c'est une épée de Damoclès par rapport au développement de la filière nucléaire.

Certains pays qui ont défini leur propre site de stockage, par exemple les Suédois, les Finlandais, ont d'autres rapports avec leurs populations qui ont été un peu plus habituées à fonctionner auprès des sites nucléaires. Ils sont partis sur des concepts où le stockage se fait souvent sur des sites de production d'énergie nucléaire. Donc, en termes d'acceptabilité du public, cela change un peu la donne car en général en France, les sites nucléaires de production sont plutôt bien implantés dans leur environnement local en raison des retombées économiques et de l'emploi. Les populations voient plus le bénéfice que les préjudices qui n'existent pas vraiment. Alors que, si vous allez mettre un site de stockage dans une zone où il n'y a pas d'activité nucléaire, la population a l'impression de ne prendre qu'un préjudice sans avoir

vraiment de bénéfice. La façon de raisonner est parfois différente dans certains pays scandinaves. Il y a d'autres pays moins démocratiques où c'est plus facile de décider.

**Mme Noé :**

Je travaille aussi avec l'ANCCLI sur le projet CIGEO, et, comme vous avez dit, c'est bien la réversibilité qui pose un gros problème actuellement, puisque c'est ce qui coûterait le plus cher.

**Mme Brochier**, *représentante de l'association UDVN-FNE 04 à la CLI :*

Je voudrais vous poser quatre questions sur les déchets. Vous avez dit qu'il y avait 9% de diminution de production de déchets. Je voudrais savoir quel type de déchets a diminué le plus ? Comment le CEA a fait, quelles dispositions ont été prises pour que ces déchets diminuent ? Y avait-il une obligation ou pas de diminuer les déchets ? Est-ce dans toutes les installations nucléaires que les déchets diminuent par rapport aux années précédentes ou est-ce particulier au CEA ?

**M. Bonnet :**

Une installation nucléaire qui vit, produit des déchets, et les règles de bonne conduite sont d'évacuer ces déchets quand ils sont évacuables. Concernant les 9% de diminution, c'est essentiellement les déchets de faible activité ou de très faible activité, puisque ce sont ceux qui ont des exutoires au niveau du centre de gestion des déchets TFA et du centre de Soulaire de l'ANDRA. Les déchets de moyenne activité à vie longue sont conditionnés sur le Centre dans une installation, CEDRA, qui va faire du compactage et du conditionnement, par exemple dans du ciment.

**M. Amiel :**

Je ne sais pas si vous serez à même de répondre à cette question parce qu'elle porte sur ITER, je voulais savoir quel est, actuellement, le retard pris par la réalisation de ce réacteur ?

**M. Bonnet :**

Je préfère ne pas répondre à la place d'ITER Organization.

**Mme Noé :**

Vous trouverez des informations sur le site de la CLI ITER. Sinon, vous pouvez aussi la contacter et elle répondra à votre question.

**M. X :**

Quand on arrête un réacteur, apparemment il faut continuer à le refroidir. Est-ce parce que la réaction nucléaire continue ou est-ce dû à l'inertie thermique du réacteur ?

**M. Bonnet :**

Oui, il y a des problèmes de puissance résiduelle. Quand on dit : « On arrête » c'est quand on fait un arrêt brutal. Par exemple, en cas d'incident sur un circuit de refroidissement, vous avez un système d'arrêt automatique qui arrête le réacteur avec des barres de contrôle. En ordre de grandeur, à l'instant T0 où vous arrêtez la production de puissance, il vous reste à peu près 7% de puissance résiduelle. Donc, sur un réacteur de 1 000 mégawatts, c'est 3 000 mégawatts thermiques, et 7% de 3 000 mégawatts cela fait une puissance assez importante qu'il faut évacuer. C'est typiquement le type d'évènement qui a été étudié dans les études complémentaires de sûreté post-Fukushima. En cas de séisme, on a un arrêt brutal du réacteur, on peut avoir des dysfonctionnements sur les circuits normaux de refroidissement. Cela nous a amenés à définir des instrumentations complémentaires et des dispositifs de refroidissement supplémentaires pour assurer l'évacuation de cette puissance résiduelle. Au bout d'une semaine, la puissance tombe assez vite à des limites très raisonnables.

**M. Mailliat :**

Y a-t-il encore une dernière question? Si ce n'est pas le cas, on remerciera M. Bonnet d'avoir répondu avec beaucoup de patience aux questions et je remercie ceux qui les ont posées.

Je vais maintenant passer la parole à Mme Brigitte Dailcroix qui est la représentante de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir au sein de la CLI et dont vous avez, depuis des années, l'opportunité d'entendre la voix sur une radio locale. Mme Dailcroix, vous avez 5 mn.

**Mme Dailcroix :**

*[Observations de la CLI en annexe 2]*

Bonsoir, avant de vous présenter les observations de la CLI, je souhaiterais au préalable vous exposer comment la CLI a procédé pour les établir. Le rapport TSN a été remis à la CLI le 2 juillet, la Commission Environnement de la CLI s'est réunie le 03 septembre pour poser ses questions au CEA Cadarache et établir des observations préliminaires. Le Bureau de la CLI a approuvé ces observations préliminaires le 24 septembre 2014. Je vais donc vous les présenter aujourd'hui et à l'issue de ma présentation, vos questions seront les bienvenues. Après cette réunion publique, la CLI établira ses observations définitives en appréciant comment les échanges de ce soir, et notamment les observations exprimées par le public, peuvent modifier ou compléter les observations préliminaires qu'elle a faites. Ces observations définitives seront finalisées par la Commission Environnement de la CLI le 22 octobre 2014, et seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration de la CLI le 06 novembre 2014 avant d'être transmises au CEA Cadarache.

Les observations générales, tout d'abord :

Concernant les observations formulées par la CLI sur le rapport de 2012, la CLI déplore que le CEA Cadarache ne lui ait pas communiqué une réponse exhaustive à toutes ses questions comme s'y était engagé le directeur du Centre lors de la réunion publique du 02 octobre 2013.

Le rapport est établi par l'exploitant nucléaire, en application de l'article L125-15 du code de l'environnement. Selon cet article, il doit contenir des informations dont la nature est fixée par voie réglementaire concernant :

1. la sûreté nucléaire et de radioprotection,
2. les incidents et accidents,
3. les mesures des rejets radioactifs et non-radioactifs dans l'environnement,
4. les déchets radioactifs entreposés.

Comme en 2013, la CLI s'étonne que plus de huit ans après la parution de la loi Transparence et Sécurité Nucléaire de 2006, le décret devant fixer la nature de ces informations ne soit toujours pas paru, laissant ainsi à l'exploitant nucléaire une certaine liberté d'interprétation dans la mise en œuvre de ces dispositions.

Comme les années précédentes, le rapport 2013 relatif aux Installations Nucléaires de Base (INB), dont le seul exploitant nucléaire est le CEA Cadarache, comprend trois tomes :

- le premier tome porte sur les INB civiles dont le CEA est l'opérateur ;
- le deuxième tome porte sur les INB civiles dont AREVA NC est l'opérateur technique opérationnel, pour l'INB 32 ATPu et l'INB 34 LPC ;
- le troisième tome porte sur l'installation nucléaire de base secrète propulsion nucléaire, l'INBS-PN qui relève d'une réglementation particulière, c'est l'article L1333-19 et L1333-20 du code de la défense.

La CLI demande, depuis 2012, qu'il y ait un seul rapport pour toutes les INB civiles afin d'avoir une vue d'ensemble de ces installations, ceci à l'image du bilan annuel relatif aux rejets gazeux et liquides des

installations nucléaires de base implantées sur le site de Cadarache, également communiqué à la CLI, qui intègre, dans un document unique, l'ensemble des installations nucléaires exploitées par le CEA Cadarache. La CLI déplore, cette année encore, que le CEA Cadarache n'ait pas pris en compte ce souhait, préférant attendre pour un regroupement partiel, c'est-à-dire les tomes 1 et 2, de reprendre l'exploitation directe des installations ATPu et LPC annoncée pour 2015.

La CLI souligne l'intérêt du glossaire figurant à la fin du rapport pour faciliter sa compréhension par le public. Elle estime cependant qu'il devrait être beaucoup plus développé.

La CLI considère que le rapport 2013 répond de façon globalement satisfaisante à l'obligation d'information du public.

Elle formule cependant plusieurs observations :

✓ Dispositions prises en matière de sûreté nucléaire :

Le rapport présente un récapitulatif des inspections de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, voir le tome 1 page 16 et le tome 2 page 9. La CLI s'étonne que seule la mention de l'appréciation globale portée par l'ASN figure dans le préambule du Directeur du Centre : « L'ASN qualifie de globalement satisfaisant le niveau de sûreté et souligne la bonne implication de la direction dans la sûreté et les vérifications internes ». En revanche, le préambule passe sous silence les nombreuses réserves qui assortissent cette appréciation générale. Même si les informations sont disponibles par ailleurs dans le bilan public annuel de l'ASN, la CLI estime qu'une information correcte du public requiert de mentionner au moins l'existence de ces réserves.

La CLI avait renouvelé, en 2013, sa demande au CEA Cadarache d'autoriser la participation de deux de ses membres comme observateurs à une inspection de l'ASN. Cette demande a de nouveau été rejetée. La CLI regrette cette position laissant à l'opinion publique d'apprécier la réalité de la volonté de transparence du CEA, alors que pour leur part, l'exploitant nucléaire EDF et à Cadarache, l'organisation Internationale ITER l'ont acceptée. La CLI réitère donc sa demande de participation de deux de ses membres comme observateurs à une inspection de l'ASN.

A la suite de l'accident de Fukushima, des examens complémentaires de sûreté ont été engagés par le CEA à la demande de l'ASN dès 2011 sur l'ensemble de ses installations. Des engagements ont été pris par le CEA pour renforcer la robustesse de ses installations. S'agissant d'un sujet particulièrement sensible, la CLI regrette que le rapport ne contienne pas d'informations précises sur l'état de réalisation de ses engagements en 2013.

✓ Dispositions prises en matière de radioprotection :

La CLI constate que pour ce qui concerne les salariés des entreprises sous-traitantes, on observe une diminution sensible de la dose maximale enregistrée par rapport aux années précédentes (voir le tome 1 page 29). La CLI souhaite connaître les raisons de cette diminution. La CLI constate (tome 2 page 15) que les doses reçues par les travailleurs des entreprises sous-traitantes d'AREVA (dosimétrie opérationnelle), sont beaucoup plus importantes que celles reçues par les agents d'AREVA (dosimétrie passive). Compte tenu de l'importance de la sous-traitance dans les opérations de démantèlement, et de précédents fâcheux rapportés par les médias en matière de précarité des personnels affectés à ces tâches, la CLI demande que tous les acteurs concernés, exploitant nucléaire, le CEA, donneur d'ordres, AREVA, entreprises sous-traitantes et ASN, lui présentent les modalités des mesures et des contrôles réalisés par chacun d'entre eux, permettant d'assurer correctement la radioprotection et le suivi sanitaire de ces travailleurs.

✓ Evènements significatifs en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection :

La CLI constate, cette année encore, que le rapport (voir le tome 1 page 33 et le tome 2 page 16) rend compte de façon satisfaisante de tous les écarts et anomalies déclarés par l'exploitant à l'ASN. Elle précise que chaque évènement significatif est examiné dans le cadre de la Commission Environnement de la CLI

en présence des représentants du CEA Cadarache et de l'ASN qui fournissent toutes les précisions demandées.

✓ Résultats des mesures des rejets et leur impact sur l'environnement :

La CLI considère que les tableaux des mesures des rejets radioactifs (voir pages 33 et 34, et tome 2 pages 18 et 19) sont difficilement compréhensibles par le public. Elle considère que des améliorations peuvent être apportées dans l'expression des mesures.

Pour ce qui concerne les rejets liquides chimiques, quelques dépassements de limites ou non-conformités sont signalés (voir le tome 1 page 40). La CLI souhaite en connaître les raisons. Dans le rapport 2012, il était indiqué qu'un projet de réalisation d'une nouvelle station de traitement des effluents sanitaires était à l'étude (voir le tome 1 page 42). La CLI souhaite savoir quand cette installation sera mise en exploitation.

En 2013, la CLI avait déploré que certains points sensibles n'apparaissent pas dans le rapport, tels que les marquages de contamination dans le ravin de la Bête en dehors des sites, confirmés par les mesures réalisées par l'IRSN à la demande de l'ASN et par celles réalisées par la CLI, et un rayonnement significatif plus élevé, mesuré à la clôture au niveau du Parc d'entreposage des déchets radioactifs solides (INB 56). La CLI constate que ces observations n'ont pas été prises en compte dans le rapport 2013 et estime, à nouveau, que ces marquages méritent d'être mentionnés car ils demeurent toujours présents. Bien qu'ils soient, selon l'exploitant et l'autorité de contrôle sans impact sur l'environnement et les personnes, il n'en reste pas moins des marquages des activités du Centre sur l'environnement.

✓ Déchets radioactifs entreposés dans les INB du Centre :

La CLI constate que le CEA a tenu compte des observations formulées en 2013 en indiquant, pour l'ensemble du site, les quantités totales des déchets par catégorie : moyenne activité à vie longue, faible activité à vie longue, faible et moyenne activité à vie courte et très faible activité.

La CLI considère comme une priorité la reprise des déchets historiques entreposés dans l'installation INB 56, c'est le Parc d'entreposage des déchets radioactifs solides dont l'une des fosses est à l'origine d'un marquage (faible contamination) de la nappe phréatique de proximité. La CLI constate que le rapport (tome 1, pages 22 et 52), apporte au public les informations prescrites par l'ASN, c'est une décision du 05 septembre 2013.

La CLI demande qu'une réponse écrite soit apportée par le CEA Cadarache aux observations définitives qu'elle lui adressera à la suite de la réunion publique.

**Mme Noé :**

Je remercie Brigitte de vous avoir exposé les observations que nous avons établies en Commission Environnement. Après l'intervention de M. Guieu, M. Bonnet, pourra y répondre. Mais auparavant donc, M. Guieu va nous donner l'avis du CHSCT du CEA Cadarache sur le rapport TSN. M. Guieu, vous avez 5 mn.

**M. Guieu, secrétaire du CHSCT du CEA Cadarache :**

*[Diapositives de la présentation de M. Guieu en annexe 3]*

Je rappelle ce qu'est le CHSCT : c'est le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, instance représentative du personnel, 24 représentants du personnel du CEA, dont quelques-uns sont présents ce soir dans la salle, faisant l'effort de participer à la réunion de la CLI. On est au service de la santé au travail et on s'efforce de représenter l'ensemble des salariés du site de Cadarache : CEA, IRSN, AREVA NC, AREVA TA et les entreprises extérieures sous-traitantes, nombreuses sur le site, je vais l'évoquer. La loi TSN prévoit que le CHSCT est élargi deux fois par an aux entreprises extérieures du site de Cadarache. Notre mission est la santé et les conditions de travail avec l'indépendance que nous octroie le code du travail. On peut émettre des avis indépendants de notre employeur. On n'est pas sous son

autorité quand on s'exprime comme ce soir. Néanmoins, on se sent responsable de ce qui se passe sur le Centre, évidemment. Cadarache étant un site nucléaire, la sûreté et l'environnement sont également de nos prérogatives. Par exemple, le Plan d'Urgence Interne (PUI) est soumis à l'avis du CHSCT, comme le prévoit d'ailleurs la loi TSN. Le rapport TSN fait l'objet d'une consultation du CHSCT, la dernière page de ce rapport, ce sont nos observations. Il y en a sept.

La première observation rejoint ce qu'a très bien dit la CLI. On est d'accord pour considérer qu'il faudrait un seul rapport car trois rapports c'est beaucoup pour un seul site nucléaire, deux seraient mieux et nous pensons qu'un seul serait encore plus lisible pour l'opinion. L'idée est d'avoir une vision globale du site. Par exemple, concernant le Plan d'Urgence Interne qui organise les secours, il n'y en a qu'un pour l'ensemble du site. Le CHSCT considère qu'aller dans ce sens serait bon pour le débat public et pour la transparence.

La deuxième observation est un rappel. On considère que parler de la sécurité d'un site nucléaire, c'est, certes, parler des équipements, Christian Bonnet l'a très bien fait, c'est parler des mesures matérielles prises. Mais les facteurs sociaux, organisationnels et humains doivent également être pris en compte. C'est une des leçons de Fukushima, et l'ASN a d'ailleurs mis en place au niveau national un comité d'orientation sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains. Parce qu'il y a bien 6 000 personnes qui travaillent sur ce site et qui ont un impact positif, on l'espère, ou négatif quelques fois, sur les activités. Cela est relativement absent du rapport.

La troisième observation a aussi à voir avec une préconisation de la loi TSN. L'exploitant nucléaire doit établir la liste des postes liés à la sécurité, notamment les postes destinés à être occupés par les salariés des établissements, en clair les postes non sous-traitables. Cette liste a été établie à Cadarache en 2011, cela fait déjà quatre ans. Nous pensons qu'elle doit être revue, mise à jour annuellement et insérée dans le rapport TSN qui nous réunit aujourd'hui. Cette demande a été faite l'année dernière et n'a pas avancé. On la maintient cette année parce que ce serait vraiment un élément de transparence, un élément de compréhension de ce qui se passe chez les salariés.

La quatrième observation, je vais un peu m'y attarder parce que cela nous préoccupe beaucoup. C'est en lien avec le point précédent. C'est le maintien des compétences et le renouvellement des équipes CEA dans un contexte de forte sous-traitance. En fait, dans certains cas, notamment en assistance technique, pilotage opérationnel et actions de sûreté et sécurité, la sous-traitance prend progressivement la place des salariés CEA. Il y a également un aspect qu'on rappelle, qui est la possibilité que se donne le CEA de sous-traiter complètement la conduite de certaines installations nucléaires. Nous estimons que c'est faire fausse route. A Cadarache, il n'y a pas de situation de ce type mais il y en a à Saclay et à Marcoule qui sont des centres qui nous ressemblent. On est donc extrêmement vigilant sur cet aspect.

Le CHSCT fait deux remarques sur cet aspect de maîtrise de la sous-traitance :

Tout d'abord une inspection commune à l'ASN et à l'Inspection du travail a eu lieu en avril 2012 et un récent courrier de l'Inspection du travail rend compte de cette action de contrôle qui portait sur la sous-traitance. La conclusion de ce courrier est de proposer que le CEA développe une réflexion sur sa politique de sous-traitance croissante et prenne des mesures nécessaires à la maîtrise des activités.

Le deuxième nota, c'est qu'un procès-verbal de l'Inspection du travail impliquant le CEA a été récemment dressé pour travail illégal, en lien avec l'emploi d'un salarié d'entreprise prestataire chargé de la gestion du transport de matières nucléaires d'une ICPE et d'une INB. Le CHSCT soutient ce salarié et demande, depuis le début de l'affaire, que soit mise en œuvre une solution négociée et avant une probable suite judiciaire.



La cinquième observation porte sur la radioprotection. Les résultats généraux de la radioprotection vous ont été présentés. De la même manière, l'effectif du CEA consacré à la radioprotection est d'ores et déjà insuffisant ce qui suscite des craintes pour l'avenir. Nous considérons avec nos collègues du Service de Protection contre les Rayonnements qu'il y a un risque que l'indépendance et les conditions de travail des salariés de la radioprotection ne dérivent. L'indépendance, c'est ce qui garantit l'efficacité de la radioprotection d'un site comme le nôtre. L'indépendance est actuellement garantie par le statut CEA et quand les salariés chargés de la radioprotection n'ont plus le statut CEA mais celui d'une société prestataire, l'indépendance est plus délicate à obtenir puisque c'est l'emploi du salarié qui est quelquefois en jeu.

La sixième observation, c'est que notre CHSCT s'efforce de jouer un rôle positif dans le retour au CEA des deux INB actuellement exploitées par AREVA NC. On est donc en lien avec toutes les entreprises. C'est près de 250 personnes qui interviennent sur ce site dans des conditions difficiles et on a vu que dans le rapport que l'exposition aux rayonnements y était un peu plus élevée que dans le reste du Centre.

La septième observation et pour terminer, les CHSCT, le nôtre et ceux des autres entreprises, restent vigilants sur les conditions d'intervention de tous les salariés de ces INB.

Ai-je bien respecté mon temps de parole ?

**M. Mailliat :**

C'est remarquable, bravo, et je vous en remercie, M. Guieu. Je vais proposer à M. Bonnet, s'il le souhaite, de répondre aux observations de la CLI. Ensuite on redonnera la parole à la salle.

**M. Bonnet :**

J'ai essayé de noter ce que vous avez dit, madame.

- Pas de réponse exhaustive à l'ensemble des questions de l'année dernière : comme vous nous l'avez demandé, on le fera cette année.
- Les décrets d'application qui ne sont pas parus : je ne me sens pas concerné.
- Les trois tomes : on aura toujours un rapport sur l'INBS et un rapport sur les INB. Je pensais d'ailleurs cette année sortir un seul tome mais on s'y est pris un peu tard et c'est un peu compliqué de tout rassembler car il y a beaucoup de graphiques, de chiffres à consolider. Il faut aussi tenir compte du fait qu'on a encore un établissement AREVA NC et vous avez vu que le CHSCT d'AREVA NC a donné aussi son avis. On en a parlé également au CHSCT CEA et on se donne comme objectif de sortir un rapport unique l'année prochaine.
- Le glossaire : c'est noté.
- L'appréciation tronquée dans l'édito : permettez-moi de garder un petit espace de liberté pour dire des choses personnelles dans un édit.
- La présence des membres de la CLI aux inspections : vous savez que c'est un point sur lequel il y a une position globale à la fois du CEA et d'AREVA de refuser ce type d'intervention. On en a déjà parlé longuement. Je vous rappelle que, pour nous, une inspection de l'ASN est un cadre très réglementaire et on serait d'accord s'il y avait des gens assermentés au niveau de la CLI, mais ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, la position est donc toujours négative.
- Sur les ECS : vous avez raison, les décisions qui sont en cours de parution demanderont aux exploitants de faire un point d'avancement. Donc, je pense que l'année prochaine, on aura un paragraphe spécifique sur les ECS. J'ai essayé d'en dire deux mots dans ma présentation en complément de ce qui était formellement écrit dans les rapports.

- La baisse des doses sur les salariés d'entreprises sous-traitantes : je trouve que c'est plutôt une bonne chose. Ces remarques rejoignent aussi ce qui a été dit sur AREVA NC. Aujourd'hui, dans les opérations d'assainissement-démantèlement -qui sont de fait les opérations souvent les plus dosantes- des opérateurs techniques spécialisés interviennent au profit des exploitants nucléaires. L'organisation et nos métiers font que nous n'avons pas aujourd'hui, au niveau du CEA, et au niveau d'AREVA NC, les compétences et les personnels adaptés pour faire ce type d'opérations. Donc, mécaniquement, on retrouve une dosimétrie supérieure au niveau des entreprises sous-traitantes. C'est presque un indicateur d'activité, c'est-à-dire que vous pouvez avoir des variations saisonnières en fonction de l'importance des chantiers.
- Les mesures des rejets difficilement compréhensibles : c'est noté.
- Les dépassements de rejets chimiques : j'en ai un petit peu parlé dans mon exposé, il s'agit en particulier des rejets conventionnels, avec des mesures de demande globale en oxygène ou de matière en suspension où on est hors tolérance par rapport aux normes. Cela s'explique par le fait qu'on a une installation de traitement des effluents conventionnels du Centre qui est trop vieille puisqu'elle date de l'origine du site. On a lancé cette année les études pour une nouvelle station de traitement des eaux usées. C'est un investissement d'un peu plus de 2,5 millions d'euros qui sera étalé jusqu'à 2016. On rentrera donc dans les clous au niveau des normes en 2016.
- Sur les marquages du ravin de la Bête et les mesures à la clôture : Guy Brunel m'a dit qu'il y avait eu des explications données en réunion de CLI. Je n'ai pas les détails.

**M. Brunel, responsable de la communication du CEA Cadarache :**

En ce qui concerne le débit de dose ou la dose mesurée en clôture, on a regardé ensemble un compte-rendu du 18 février 2009 où le sujet avait été abordé suite à une étude de la CRIIRAD sur l'impact du Centre. Deux intervenants avaient pris la parole. Un intervenant du CEA avait fait un calcul du côté de Bargette où il n'y a que des pins et des cabanes pour chasser les grives. Si mes souvenirs sont bons, pour un chasseur qui était là pendant toute la période de fermeture et qui chassait je ne sais pas combien d'heures par jour tous les jours, on aboutissait à un débit de dose vraiment infime et très loin du débit de dose réglementaire. L'ASN avait pris la parole juste après et avait fait un calcul 24h/24h et 365 jours par an dans une cabane à grives et avait donc abouti à un résultat supérieur mais encore largement inférieur au débit de dose réglementaire. On en avait conclu, et c'était l'ASN qui s'était exprimée, en disant que si d'autres actions étaient dignes d'intérêt, celle-là n'était pas prioritaire. Pour ces raisons-là, on n'a pas souhaité le mettre dans le rapport TSN. En ce qui concerne le ravin de la Bête, peut-être qu'on analysera un peu mieux la situation l'année prochaine. On s'est exprimé à plusieurs reprises au niveau de la CLI qui a retranscrit un certain nombre d'informations, plus celles de l'IRSN, plus celles de l'ASN, plus celles de la CLI qui a fait des analyses complémentaires. Dans le CLIC info, la conclusion était rassurante car l'étude réalisée par l'organisme choisi par la CLI ne fait pas apparaître d'impact significatif des rejets liquides ou radioactifs du CEA Cadarache sur l'environnement à cet endroit. Pour la même raison, on s'est dit qu'on n'allait pas le traiter dans le rapport TSN. Vous avez remarqué que dans le rapport TSN par contre, on a pris en compte la troisième remarque qui concernait le marquage de la nappe de l'INB 56, et un petit paragraphe traite de ce sujet.

**M. Bonnet :**

Concernant l'INB 56, pour conclure sur vos remarques, vous avez vu qu'on a fait un chapitre spécifique, et c'est, de toute façon, un engagement qui est pris au niveau de l'ASN.

Pour revenir sur les observations du CHSCT, on a déjà parlé en CHSCT. Il y a un point assez générique qui concerne la sous-traitance sur lequel on doit effectivement être très vigilant puisqu'on a des dispositions qui

sont parfois un peu contradictoires entre ce que nous demande aujourd'hui l'arrêté INB et des réglementations au niveau de la sûreté du travail.

- d'une part, une meilleure maîtrise de la sous-traitance est demandée par l'ASN et on est amené par ce biais à nous assurer qu'on a des sous-traitants qui ont des personnels parfaitement formés, opérationnels, au courant de la politique de sûreté et de radioprotection etc.
- d'autre part, selon les dispositions du code du travail, un employeur est responsable de ses salariés et en particulier responsable de la sécurité et de la radioprotection. Il est parfois un peu difficile pour nous de gérer, à la fois la tentation de rentrer dans l'organisation du sous-traitant, et une obligation de laisser l'entreprise sous-traitante avec ses responsabilités d'employeur.

Tout cela est assez délicat, dans un contexte où on a aussi des règles de gestion interne. Le CEA est un organisme public et on a des marchés qui sont remis à l'offre périodiquement et qui sont gérés dans le cadre des marchés publics, avec des appels d'offres ouverts et où on peut avoir des changements de sous-traitants au bout d'une période, par exemple, de cinq ans. Cela pose donc des vrais problèmes de transmission de connaissances, si on est amené à changer d'entreprise pour une prestation donnée au bout d'une période de cinq ans. C'est un sujet assez général auquel on est confronté périodiquement. On est conscient de la difficulté, on pourrait aussi rêver, dans un monde idéal, qu'il n'y ait pas de sous-traitance. Quand on a construit Cadarache, j'imagine qu'on avait à la fois des cuisiniers, des gens qui faisaient le nettoyage etc., qui étaient des salariés CEA. Aujourd'hui, on est dans une organisation industrielle avec une spécialisation par métier. Et, de la même façon qu'il y a des entreprises spécialisées dans la restauration, on a des entreprises qui sont spécialisées dans l'assainissement radioactif. Cela étant dit, je reconnais que c'est un sujet sensible.

Cela rejaillit sur la question de M. Guieu concernant la radioprotection, qui est un sujet à la limite entre la sûreté et la sécurité. L'exploitant nucléaire est responsable de la sûreté et l'employeur est responsable de la sécurité. Quand on a une entreprise sous-traitante qui intervient sur un chantier d'assainissement radioactif par exemple, il faut qu'il y ait dans son personnel des compétences en radioprotection, de façon à assurer la radioprotection de ses travailleurs. Le CEA, quant à lui, va faire une surveillance plus globale, par exemple sur le fait que le sous-traitant est bien organisé avec les bonnes compétences pour assurer cette radioprotection. Je reconnais que c'est un sujet délicat sur lequel on n'est peut-être pas, aujourd'hui, au point optimum de fonctionnement.

Je pense avoir fait à peu près le tour des questions.

**M. Brunel :**

J'aimerais revenir sur deux points, l'un parce que je suis un peu fautif, c'est la réponse écrite à toutes les questions exhaustives. En enlevant les questions qui ont déjà été posées et pour lesquelles on avait donné une réponse, comme le nombre de tomes, le décret d'application, plus les réponses données en réunion par Christian Bonnet, plus quelques réponses que nous avons apportées en réunion des Commissions Environnement ou Communication, il m'a semblé qu'il ne restait pratiquement pas de questions sur lesquelles il n'y avait pas eu de réponse. Concernant les inspections, bien sûr qu'on est sur cette ligne, et on en est désolé, de ne pas accepter de personnes de la CLI aux inspections, mais, depuis le début, nous proposons d'accueillir des personnes de la CLI au moment du débriefing de l'ASN après l'inspection. Donc, on réitère notre invitation aux membres de la CLI à participer à cette partie-là.

**Mme Noé :**

Je vous remercie M. Bonnet pour vos réponses, en particulier sur le fait que l'année prochaine nous n'aurons plus qu'un seul volume pour les INB. Ceci est très important pour nous car cela va vraiment nous faciliter la tâche. Je repasse la parole à Alain Mailliat.

**M. Mailliat :**

Pour l'information de l'assistance concernant ce débat sur la participation d'observateurs de la CLI aux inspections de l'ASN, qu'elle sache que ce qui est refusé par le CEA de Cadarache est accepté par l'électricien national et, à Cadarache, par l'organisation internationale ITER. Nous avons ainsi participé à une inspection sur le chantier ITER, et la direction d'ITER vient de nous inviter à nouveau à participer à une inspection avec l'ASN, naturellement pas à titre d'expert mais à titre d'observateur.

Ceci étant dit, le débat est ouvert sur les observations de la CLI Cadarache. Y a-t-il des questions ?

**M. X :**

Vous avez parlé de sous-traitance. Cela m'inquiète un peu. Je suppose que ce sont des opérations de maintenance ou, peut-être, de conduite de réacteur. Sur quelles bases cela se fait ? Est-ce le CEA qui écrit des procédures et choisit ensuite les sous-traitants qui doivent les respecter ? Sous quel contrôle ? Qui est le responsable ? Mais, c'est quand même inquiétant car, si l'entreprise sous-traitante n'est pas compétente, cela pose problème.

**M. Guieu :**

Je réponds que la compétence des collègues des entreprises prestataires concernées n'est pas en cause. Ce sont souvent de jeunes salariés qui ont la même formation que les agents du CEA. Simplement, le statut CEA ne leur est pas proposé. Ils travaillent dans des entreprises de sous-traitance qui leur proposent un statut qui limite leurs marges de manœuvre. Comme ces contrats durent trois, quatre, cinq ans, ainsi que l'a rappelé Christian Bonnet, ils sont susceptibles de quitter l'entreprise au bout de ce temps. Ce qui est gênant, ce n'est donc pas la formation, ce n'est pas l'engagement de ces salariés, c'est le statut précaire qu'ils ont à supporter. Certains, par chance, finissent par intégrer le CEA. J'ai insisté sur la radioprotection parce c'était auparavant une activité du service de radioprotection du CEA. Là, nous constatons des dérives importantes du fait que ce statut ne permet pas la même qualité du travail qu'avec les équipes du CEA. Je ne parle pas seulement de facteurs sociaux, mais aussi de capacités d'équipes à faire, non seulement le travail ordinaire, mais aussi à faire face à des situations de crise. Nous sommes pour développer des collectifs de travail cohérents et quand on a pour une équipe quatre, cinq employeurs, ce n'est pas facile d'aller de l'avant ensemble.

**M. Bonnet:**

La sous-traitance est organisée avec un donneur d'ordres, en l'occurrence le CEA, qui établit les cahiers des charges où on définit ce qu'on attend du sous-traitant et quelles compétences sont requises. Il y a des procédures d'intervention et des salariés du CEA vont effectuer le contrôle des opérations effectuées. Et comme l'a dit M. Guieu, il n'y a pas sur le site de Cadarache de sous-traitance complète d'exploitation d'installation. De plus, il y a eu, au niveau du CEA, une réflexion nationale et on a décidé que certaines installations ne seraient jamais sous-traitées. Par exemple, les réacteurs, les installations de recherche et de développement, car ce sont des installations qui sont vraiment très importantes pour nous et sur lesquelles on mettra donc les moyens prioritaires. Il y a d'autres installations, du conditionnement de déchets, qui sont des installations de services où on peut avoir des éléments de procédé qui sont effectivement confiés à des opérateurs techniques. Mais rassurez-vous, il y a un donneur d'ordres qui est l'exploitant nucléaire, lequel est surveillé par l'ASN et doit apporter la preuve de sa maîtrise des opérations sous-traitées.

**M. Deproit, Chef de la Division de Marseille de l'ASN :**

Concernant la sous-traitance, nous demandons effectivement à l'exploitant d'assurer une maîtrise de la sûreté des installations. C'est un des sujets pour lesquels nous sommes particulièrement vigilants. Par exemple, vérifier que les dispositions de sous-traitance sont compatibles avec la gestion des situations d'urgence. Deuxièmement, nous demandons aux exploitants de bien diffuser leurs politiques de sûreté. Et aussi, plus particulièrement pour chaque équipement qui serait concerné par la sûreté, qui serait manipulé ou à proximité des intervenants, que les intervenants soient bien conscients des enjeux. Enfin, nous demandons aux exploitants qu'ils surveillent les activités sous-traitées avec une surveillance bien internalisée, une surveillance qui permet de s'assurer que le sous-traitant a bien fait ce qui était attendu, et qu'il n'y a pas, donc, d'impacts négatifs de cette sous-traitance sur la sûreté.

**M. Mailliat :**

Je propose, M. Deproit, que vous conserviez le micro pour nous donner l'appréciation de l'ASN sur le rapport TSN.

**M. Deproit :**

*[Diapositives de la présentation de M. Deproit en annexe 4]*

Je vais vous présenter le bilan de nos activités, en rappelant tout d'abord le rôle de l'ASN et les activités que l'on contrôle, pas uniquement le Centre de Cadarache mais toutes les activités nucléaires du territoire de compétence de la division. J'attirerai bien sûr votre attention sur nos actions de contrôle en 2013. Et enfin, puisque l'année 2014 est bien entamée, j'actualiserai quelque peu ces informations en précisant la situation en 2014.

L'ASN assure donc, au nom de l'Etat, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection des travailleurs, des patients, du public et de l'environnement, pour tout ce qui concerne les risques liés aux activités nucléaires. Nous contribuons à l'information des citoyens, comme la réunion d'aujourd'hui. Nous sommes, et c'est une particularité importante de l'autorité, une autorité administrative indépendante. Nous ne relevons pas du Préfet par exemple. Nous sommes dirigés par un collège de cinq commissaires, et c'est là que l'indépendance est pleinement portée, qui sont irrévocables avec des mandats de six ans non-renouvelables.

Nous sommes une structure avec des agents déployés sur le territoire : 478 agents dont 280 inspecteurs, avec 11 divisions territoriales. Nous comptons à la division de Marseille un peu plus de 20 agents dont 14 inspecteurs.

Nous intervenons sur trois métiers :

- régler,
- contrôler,
- informer le public.

Nous sommes également en appui du Préfet sur la gestion des situations d'urgence. Et, enfin, je tiens à le souligner, puisqu'ils sont présents ce soir, nous faisons appel à notre appui technique, l'IRSN, ainsi qu'à des groupes permanents d'experts.

Sur les trois régions, puisque la division de Marseille couvre les régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse, nous avons des installations nucléaires qui sont, pour l'essentiel, réparties sur les Centres de Cadarache et de Marcoule, mais également des activités liées au médical et à l'industrie. Nous avons réalisé pour la division de Marseille, 237 inspections en 2013, et le niveau de la sûreté est globalement assez satisfaisant.

Nous soulignons quatre points importants :

1. L'importance des enjeux de démantèlement et d'assainissement qui ont fait l'objet et continuent de faire l'objet d'une attention importante de la division en particulier concernant le CEA.
2. Des demandes importantes sur la surveillance des intervenants extérieurs comme je l'ai déjà exposé.
3. Concernant les autres activités nucléaires, en particulier dans le domaine médical, nous avons poursuivi nos actions de contrôle afin de maîtriser les doses reçues par les patients du fait de l'imagerie médicale. Nous avons examiné tout à l'heure, les rejets dans l'environnement de Cadarache. C'est finalement une partie réduite de ce que reçoit la population, il faut donc une attention très importante sur toutes ces doses qui peuvent parfois être évitées.
4. Et enfin, nous avons renforcé notre vigilance sur le vieillissement d'équipements dans les services de médecine nucléaire, qui pour certains, sont anciens.

Concernant le Centre de Cadarache, nous avons essentiellement eu en 2013, 63 inspections, 15 évènements significatifs relevant de l'autorité civile, tous classés au niveau 0.

Nous avons toutefois dû faire appel à notre pouvoir de coercition en 2013 sur trois sujets principaux :

1. une mise en demeure qui a été levée concernant l'ATPu et le LPC début 2013,
2. une mise en demeure, également mi-2013, sur les ATUE qui a été formellement suspendue en 2014, c'est-à-dire que la décision elle-même n'a plus de portée,
3. une décision prescriptive concernant l'INB 56 en matière d'opération de reprise des déchets et de gestion, du fait de difficultés rencontrées par le CEA sur les opérations de pompage de la nappe.

De manière très synthétique, mais c'est également très développé dans le rapport de l'ASN, je soulignerais cinq points concernant le Centre de Cadarache :

1. Le niveau de sûreté est globalement satisfaisant. Il existe toutefois des disparités, je pense notamment aux installations qui ont fait l'objet de mise en demeure.
2. La direction du Centre a maintenu une bonne implication dans la sûreté et dans les vérifications internes. Elle doit toutefois poursuivre ses efforts dans la surveillance des intervenants extérieurs, dans la gestion des contrôles et essais périodiques, ainsi qu'en matière de gestion des équipements sous-pression.
3. Nous soulignons que le CEA s'est investi dans le retour d'expérience de l'accident de Fukushima et a répondu aux premières prescriptions de l'ASN en la matière.
4. En revanche, nous constatons des retards persistants dans l'assainissement des installations anciennes. Je pense notamment à l'installation INB 56.
5. Enfin nous avons eu – en particulier en 2012 – des difficultés sur la gestion des rejets. Nous avons demandé au CEA de remettre un nouveau dossier pour réviser la décision de rejets. Ce dossier a tardé à nous arriver, mais il est arrivé en 2014.

En ce qui concerne l'année 2014, l'autorité instruit plusieurs dossiers concernant le CEA. Je vais en mentionner certains.

- Nous instruisons ce que l'on appelle le « noyau dur » des installations du CEA, qui doit avoir un niveau d'exigence supérieur par rapport aux situations extrêmes naturelles notamment. Cette décision qui devrait intervenir avant la fin de l'année, va préciser, à l'image de décisions analogues concernant EDF en début d'année, les attentes de l'ASN en la matière.

- Nous allons instruire les décisions de rejets des installations du Centre de Cadarache dont le dossier nous est parvenu en 2014.
- Nous contrôlons l'application de l'arrêté INB dont l'essentiel des dispositions sont devenues applicables mi-2013. Et notamment son titre 2, qui concerne des dispositions nouvelles en matière de surveillance des intervenants extérieurs, de gestion des EIP et AIP – éléments qui ont une importance particulière pour la sûreté –, de management de la sûreté, de gestion des écarts etc.
- Nous suivons la préparation du CEA pour la reprise des installations qui sont actuellement exploitées par AREVA et qui font l'objet d'un tome spécifique dans le rapport.
- Nous suivons également les opérations de l'INB 56, puisque les opérations de reprise de déchets reprennent et que, par ailleurs, le CEA nous a informé ne pas souhaiter reprendre le pompage qui ne serait pas utile selon son argumentaire.
- Nous avons suivi la mise en service d'AGATE, une des rares installations qui est entrée en service en France. Cela a nécessité également des inspections de l'ASN pour vérifier que l'installation démarre dans de bonnes conditions.
- Nous avons contrôlé le désentreposage de MASURCA puisque nous en arrivons à la fin.
- Enfin, je vous informe qu'une décision précisant les suites du réexamen des installations EOLE & MINERVE est en cours de consultation du public. Vous pouvez trouver cette décision sur le site de l'ASN pendant deux semaines, sachant que la première semaine se termine, et formuler vos observations.

Quelques éléments concernant 2014 en avant-première :

- Nous confirmons que l'implication de la direction du Centre dans la sûreté est satisfaisante et maintenue.
- Nous avons des avancées significatives sur les trois sujets majeurs que nous avons relevés en 2013 :
  1. la surveillance des intervenants extérieurs,
  2. la gestion des contrôles et essais périodiques,
  3. le suivi en service des équipements sous pression.

Cela ne veut pas dire que c'est parfait, mais pour nous cela va dans la bonne direction.

- Nous attendons encore des progrès sur des points qui ont attiré notre attention cette année : l'arrêté INB dont l'essentiel des dispositions ont été rendues applicables mi-2013 présente quelques difficultés d'application pour le CEA sur des éléments importants en matière de gestion des déchets, la comptabilité précise de déchets et des précisions sur les zones d'entreposage des déchets. Par ailleurs, nous avons un sujet sur la gestion des réseaux d'eaux industrielles qui a notamment fait l'objet d'un événement significatif examiné en Commission Environnement de la CLI. Et enfin, la gestion des consignations sur certaines installations avec des difficultés qui ont été encore confirmées sur une inspection récente.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Noé :**

Merci M. Deproit pour toutes ces explications. Je vais maintenant passer la parole à M. Girard qui représente l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense.

**M. Girard, Représentant de l'Autorité de Sûreté Nucléaire Défense (ASND) :**

*[Diapositives de la présentation de M. Girard en annexe 5]*

Pour ceux qui ne me connaîtraient pas, j'ai été le directeur de cette Autorité de Sûreté et j'en suis aujourd'hui le conseiller, bénévole comme beaucoup de gens ici.

Je rappelle que l'organisation de l'ASND ne dépend pas de la loi TSN puisque la loi TSN renvoie au code de la défense, d'où le fait qu'il ne peut pas y avoir un rapport commun. Par contre, je me félicite que la Sous-Préfecture ait signalé l'intérêt que ces commissions d'informations et les CLI se réunissent en même temps puisque les gens connaissent le site et ne font pas trop la différence entre ce qui est une installation secrète ou pas secrète. J'espère que cela durera.

Je rappelle que l'INBS est composé de cinq installations individuelles qui sont équivalentes à des INB, dont deux sont à l'arrêt et trois en fonctionnement.

Dans les activités, je signalerais qu'il y a eu cinq inspections dans le périmètre de l'INBS, dont une qui a été une inspection commune avec l'ASN sur le retour d'expérience post-Fukushima. Toutes les inspections ont fait l'objet de réponses formelles aux demandes de l'Autorité de Sûreté.

Concernant les évènements significatifs, il y en a eu dix. Neuf qui concernent purement l'INBS dont un classé au niveau 1, que M. Bonnet a détaillé tout à l'heure, et une qui concerne un problème de transport entre une INB et l'INBS. En 2014, on en est aujourd'hui à sept évènements de niveau 0, si j'ai les dernières données.

Concernant l'environnement, les autorisations de rejets sont gérées par un arrêté du 12 octobre 2012. Tous les rejets gazeux sont bien inférieurs aux seuils autorisés. Concernant les rejets liquides, on distingue les effluents industriels, non radioactifs, dont le niveau de rejet est faible par rapport aux autorisations. Concernant les effluents radioactifs, ils sont transférés à une INB du CEA civil : la station de traitement des effluents dont a parlé M. Bonnet tout à l'heure, et le niveau de ces rejets est, lui aussi, très faible par rapport aux autorisations. Je signale ici un nouvel arrêté d'autorisation de rejets et de prélèvement d'eau sur l'INBS qui correspond à l'ajout d'un nouvel émissaire concernant une nouvelle chaudière qui a été installée dans l'INBS.

Je n'ai pas fait de transparent concernant la dosimétrie des travailleurs, mais comme on en parle souvent au niveau de la sous-traitance, je signale que pour une fois les doses prises par les travailleurs des entreprises sous-traitantes sont inférieures à celles des salariés d'AREVA. Ils sont tous très inférieurs à la limite autorisée.

Concernant les déchets, M. Bonnet en a parlé et on est très vigilant à l'Autorité de Sûreté de Défense sur la stratégie qui doit reposer sur l'évacuation des déchets aussitôt que possible dans les filières d'évacuation. Je note ici que l'exploitant se heurte parfois à des manques de disponibilité d'exutoires autorisés par l'ANDRA. On a parlé tout à l'heure de CIGEO, et, personnellement, je regrette qu'avec toutes ces discussions l'exploitant ne puisse toujours pas transférer ces déchets auprès de celui qui doit en avoir la responsabilité.

Concernant l'accident de Fukushima, je ne vais pas entrer dans les détails puisqu'on en a parlé à la réunion du 05 juin à Cadarache, mais je rappelle que la démarche est absolument identique à celle de l'ASN. Pour l'INBS, cela concerne la piscine du RES, qui est en exploitation actuellement, et le réacteur qui est en cours de mise en place. Cette mise en place tient donc compte des remarques qui ont été faites à la suite de l'accident de Fukushima.

Enfin pour l'appréciation globale, l'ASND considère le niveau de sûreté satisfaisant à la lumière des rapports d'inspection, des évènements déclarés et du bilan annuel qui a été présenté. J'insiste en particulier sur la qualité des comptes rendus d'évènements significatifs qui sont systématiquement complétés par une analyse des facteurs organisationnels et humains, un point sur lequel l'Autorité de Sûreté est très vigilante.



Concernant l'avenir, on continue à demander une attention particulière sur le suivi des intervenants dans la gestion et le contrôle des essais périodiques. C'est le point de la sous-traitance qui a été évoqué tout à l'heure, je n'y reviens pas. Je signale qu'une réévaluation de sûreté doit s'engager prochainement sur l'installation AZUR qui a fait l'objet justement de l'incident de niveau 1, et aussi, que quatre inspections sont programmées cette année.

Je vous remercie.

**M. Mailliat :**

M. Girard, c'est nous qui vous remercions de votre concision. Il est vrai que vous passez toujours en fin de réunion, c'est donc difficile pour vous, je le sais. S'il y a quelques questions, on les prend rapidement car le temps presse.

**Mme Real, représentante de la CFDT à la CLI :**

Ma première question s'adresse à M. Deproit de l'ASN. Vous avez parlé d'une consultation concernant EOLE & MINERVE qui va durer deux semaines. C'est bien de faire une consultation mais ce serait encore mieux que le public soit informé qu'il existe une consultation. Comment se fait-il, par exemple, qu'au niveau de la CLI, nous n'en ayons pas été informés ?

Ma deuxième question est adressée à M. Bonnet et concerne le refus du CEA que des membres de la CLI participent aux inspections de l'ASN. Vous avez dit que si ces membres de la CLI avaient une habilitation, vous l'accepteriez. C'est la première fois que j'entends cette réponse. Je dois quand même dire que les membres de la CLI qui ont assisté aux inspections, que ce soit d'ITER ou d'EDF, sont des gens responsables et qu'il n'y a jamais eu de problème. Depuis le début de la soirée on parle de transparence, de sécurité nucléaire, et je trouve que le CEA marque là encore une fois un mauvais point.

**Mme Noé :**

Avant de laisser la parole à M. Deproit, je tiens à signaler que la CLI a eu l'information de la consultation publique.

**M. Deproit :**

Concernant le réexamen d'EOLE et de MINERVE, la consultation a donc effectivement démarré le 29 septembre sur notre site public, donc le public peut y accéder, même s'il est vrai que c'est plus sain quand on le sait. Le fait est que nous l'avons malheureusement indiqué assez tardivement à la CLI, hier seulement, mais c'est un point d'organisation de notre part.

**M. Mailliat :**

M. Bonnet ne souhaite pas s'exprimer sur la seconde question, mais de toute façon, on n'est pas ici à un débat entre la CLI et le CEA. Donc, je propose de passer la parole à ce monsieur.

**M. Goin :**

Suite à l'incident de Fukushima, je voudrais savoir quelle est l'amélioration majeure que l'ASN a proposée au niveau d'une installation de Cadarache ?

**M. Deproit :**

Il est difficile de n'en choisir qu'une seule, mais un point majeur pour nous est le bâtiment de gestion de crise à l'échelle du Centre, pour lequel des travaux vont être menés sur une durée qui est importante, mais pour laquelle nous allons fixer une échéance à l'exploitant. S'il n'y en avait qu'un seul point à retenir, ce serait donc celui-ci.

**M. Girard :**

Je vais compléter en rappelant les objectifs recherchés : prévenir les accidents et limiter les rejets radioactifs. Ce qui veut dire qu'il faut agir sur les installations et permettre à l'exploitant d'assurer les missions qui lui incombent durant la gestion de crise. Donc, en particulier ce que M. Bonnet a dit tout à l'heure sur les travaux concernant les installations qui tiennent au séisme et qui permettent de gérer la crise etc. Cela fait partie de ce qu'on demande dans le post-Fukushima.

**M. Mailliat :**

Il y a une dernière question peut-être ? Je vous en prie.

**M. Goursaint :**

Bonsoir. J'habite Venelles, et précédemment j'ai habité trois ans à Aix-en Provence. J'apprécie ce type de réunion et toute l'information que je peux en retirer. Mais, je voulais savoir si dans les missions de la CLI, il était prévu d'évaluer l'information auprès du public, puisqu'en quatre ans, bien qu'habitant près d'un site nucléaire, je n'ai pas été informé sur ce qui se passerait si un incident majeur se déclençait. Ici, c'est un débat très technique, il faut cette transparence, mais qu'attend le public ? Est-il informé au-delà de cette réunion qui est, quand même ce soir, somme toute très légère pour un bassin d'emploi et d'habitation important.

**Mme Noé :**

Si je peux me permettre, je peux vous répondre par rapport à ma commune de Vinon-sur-Verdon, située à 5 km du Centre du CEA Cadarache et à 2 km d'ITER. L'année dernière, la CLI a réalisé une enquête pour savoir ce que pensent les habitants du risque en général et surtout pour les informer sur ce qu'ils auraient à faire en cas de crise. Les élus doivent notamment distribuer un DICRIM, un document obligatoire qui précise les risques et indique à la population quoi faire. Il est apparu que les gens ne se sentent pas très concernés par le risque nucléaire. Pourquoi ? Parce que cela fait partie de leur paysage. La majorité des gens à Saint-Paul ou à Vinon travaillent à Cadarache. C'est leur gagne-pain, et le risque, est pour eux secondaire. Même, s'ils en sont conscients puisque sur les sites, ils sont informés des risques et ont des formations pour pouvoir intervenir. Mais cela ne les perturbe pas. Donc, l'information existe, mais la culture des risques ne correspond pas toujours à ce que nous pourrions attendre.

**M. Goursaint :**

Pour compléter le fond de ma pensée, la CLI informe la population à 5 km de Cadarache mais moi, je suis un petit peu plus loin, Venelles, Aix-en-Provence, et en quatre ans je n'ai eu aucune information sur ce que la population doit faire en cas de crise. La CLI a-t-elle ce type de mission d'évaluation des municipalités sur l'information de base de la population ? Et je souhaiterais avoir la position de l'ASN sur la mission d'information. Que doit avoir le public comme information ? Je pense que le nuage ne s'arrêterait pas à 5 km.

**Mme Noé :**

En tant qu'élue, il me paraît quand même bizarre que vos communes ne vous mettent pas en garde contre les risques et ne vous donnent pas les directives face aux risques, parce que sachez que c'est une obligation. La préfecture oblige les communes qui ont un risque quel qu'il soit, d'informer leur population par le biais du DICRIM, qui est un document réglementaire, sur lequel sont mentionnés les risques et la conduite à tenir à la population. Donc, je vous invite à demander ce document à votre mairie.

**M. Mailliat :**

Il faut bien différencier les missions de la CLI et les missions légales de l'Etat, et en l'occurrence les communes.

**Mme Bernard :**

Je peux vous dire qu'au niveau de la Communauté du Pays d'Aix, on a une réflexion là-dessus et que dans chaque commune, chaque quartier, chaque mairie de quartier, le plan de prévention des risques est à disposition du public. Il y a des cellules concernant les risques majeurs dans toutes les communes où on peut avoir cette information. Allez donc sur les sites Internet des villes. Je connais bien Venelles, et je sais que l'ancien maire, Jean-Pierre Saez, était vraiment très intéressé par cela et a beaucoup œuvré pour informer le public.

**Mme Dailcroix :**

Je voulais intervenir aussi, si vous me le permettez, sur le rôle de la CLI. Nous avons assisté à un exercice de crise à Cadarache sur un scénario sismique et nous avons été extrêmement attentifs justement aux moyens qui auraient été mis en place pour informer la population. La réflexion de la CLI a été de voir quels pouvaient être les moyens à mettre en œuvre pour informer la population sur les risques et surtout sur ce qu'il fallait faire en cas de crise. La CLI s'est donc intéressée à cette problématique, et elle fait ce qu'elle peut avec ce qu'elle a. Malheureusement, nous ne sommes pas très nombreux à travailler au sein de la CLI, bien souvent des bénévoles. Parce qu'il faut quand même savoir que la moitié des membres de la CLI sont des personnalités, des politiques, etc. et que malheureusement, on ne les voit pas très souvent.

**M. Mailliat :**

Merci Brigitte. Le temps est maintenant vraiment très avancé et je propose à notre Président de dire quelques mots conclusifs. S'il y avait d'autres questions, contactez directement la CLI par le site Internet et on fera tout notre possible pour vous répondre, je vous l'assure.

**M. Pizot :**

Merci à toutes les personnes qui étaient présentes aujourd'hui. Merci, bien sûr, à Mme Noé et à M. Mailliat. Je suis satisfait du déroulement de cette réunion, tout s'est bien passé, et j'espère qu'on a répondu à toutes vos questions. Je vous invite maintenant à partager un moment de convivialité autour d'un buffet offert par la CLI et la Communauté du Pays d'Aix. Je laisse la parole à Mme Bernard, Adjointe au Maire d'Aix-en-Provence, pour conclure cette réunion.

**Mme Bernard :**

Je vais être brève aussi. Je vous remercie tous de nous avoir éclairés aujourd'hui sur un sujet très important qui concerne tous les citoyens. Je souhaite que ces informations continuent. L'ambiance était tout à fait chaleureuse. Cela prouve qu'on est capable de dialoguer sans s'agresser et qu'on peut évoluer dans ce domaine. Merci encore et bonne soirée.

Fait à Aix-en-Provence, le 14 novembre 2014

Roger Pizot  
Maire de Saint-Paul-lez-Durance  
Président de la CLI

**ANNEXES :**

1. Diapositives de la présentation de M. Bonnet, Directeur du CEA Cadarache
2. Observations de la CLI de Cadarache
3. Diapositives de la présentation de M. Guieu, secrétaire du CHSCT du CEA Cadarache
4. Diapositives de la présentation de M. Deproit de l'ASN
5. Diapositives de la présentation de M. Girard de l'ASND